



MASTER MANAGEMENT DU DEVELOPPEMENT **Mention Action humanitaire et sociale**

FICHE METIER : Directeur d'établissement (action sociale, éducation spécialisée, animation socioculturelle)

1) TACHES

- Assure la direction d'un établissement d'enseignement et son fonctionnement par la gestion des moyens mis à sa disposition : enseignants, personnels de service, locaux, appartements, ressources budgétaires et financières.
- Représente l'autorité hiérarchique dans l'établissement et auprès de ses partenaires (administration et inspection de l'enseignement, parents d'élèves, collectivités territoriales, professionnels...).
- Est à la fois gestionnaire, animateur et pédagogue.

2) RESPONSABILITES

- Exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des structures ou services développant des activités sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles ou ludiques... et appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations.
- Applique les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires.
- Etudie la faisabilité technique et financière des projets.
- Coordonne les activités d'un ou plusieurs services.
- Anime et gère tout ou partie du personnel.
- Peut proposer des projets de développement.
- Peut également assurer les relations stratégiques et politiques de son établissement.

3) COMPETENCES ET PROFIL REQUIS

a) Compétences :

- Coordonner, évaluer les procédures administratives et techniques des services.
- Construire l'ingénierie financière lors de la mise en œuvre d'un projet (affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts...).
- Préparer les budgets, contrôler leur réalisation, interpréter les écarts, rendre compte aux décisionnaires...
- Réaliser des études financières et techniques lors de choix d'investissement (recherches d'expertises techniques, appels d'offre, études financières...).
- Connaître les applications informatiques de gestion.

b) Formation requise :

Cet emploi/métier est généralement accessible à partir de formations de niveaux III à I (de Bac+2 à Bac+5) en sciences humaines, psychologie, droit... complétées par une expérience professionnelle confirmée. La connaissance du milieu constitue un atout supplémentaire. Dans certains domaines, elle est considérée comme une condition d'accès. Dans le secteur public, le métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.

4) QUALITES REQUISES

- Le métier requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents. La dimension relationnelle s'exerce à plusieurs niveaux, soit à un niveau de représentativité, soit à un niveau mettant en œuvre une négociation de type technique.
- Il requiert d'être capable de :
 - Evaluer et anticiper les effets socio-économiques et politiques d'une prise de décision.
 - Construire des argumentaires rationnels et lisibles permettant d'aider à la décision.
 - Interpréter la réglementation et en peser les effets pour l'établissement.

5) STATUTS ET SALAIRES PRATIQUES

Cadre